

Leçon 7

Les conseils scolaires



QUESTIONS GUIDES

- 1 En quoi les décisions prises par le district scolaire peuvent-elles me concerner?**
- 2 Comment puis-je évaluer les candidat.e.s qui se présentent au poste de conseiller.ère scolaire?**

APERÇU

Les conseiller.ère.s scolaires de la Colombie-Britannique ont pour objectif de favoriser l'épanouissement des élèves en fonction de la diversité des besoins, des priorités et des exigences des différentes collectivités représentées.

Dans cette leçon, les élèves découvriront le rôle des conseiller.ère.s scolaires et le processus de prise de décisions collectives. Les élèves créeront le profil d'un.e bon.ne conseiller.ère scolaire, puis feront des recherches sur les candidat.e.s, (seul.e ou en groupe).

Dans l'activité *Consolidation des acquis*, les élèves analyseront leurs critères d'évaluation des candidat.e.s et établiront une liste de conseils destinée aux membres de leur famille afin qu'ils puissent également se renseigner sur les candidat.e.s.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- expliquer le rôle des districts scolaires et des conseiller.ère.s scolaires ;
- identifier les qualités qu'ils recherchent chez leur conseiller.ère scolaire idéal.e ;
- faire des recherches sur les candidat.e.s qui se présentent aux élections ; et,
- analyser leurs critères d'évaluation et prendre une décision sur qui soutenir et pourquoi.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.

Matériel

- Diaporama 7 ;
- Accès aux activités 7.1 et 7.2 en version numérique ou papier ;
- Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site web du programme.

Introduction

1. Présentez le principe de district scolaire. Un district scolaire gère les écoles publiques de sa collectivité ou de plusieurs collectivités de sa région. Demandez aux élèves s'ils connaissent le nom de leur district scolaire.
2. Utilisez la stratégie d'apprentissage appelée en anglais « Focusing Four » (une technique de remue-méninges permettant d'accélérer le processus de prise de décision conduisant à un consensus à l'aide quatre étapes - décrites ci-dessous) afin de trouver des idées dans le cadre du problème suivant.

La santé et le bien-être des élèves se sont détériorés au cours des dernières années. Le gouvernement provincial a accepté de fournir des fonds supplémentaires aux districts scolaires pour aider à améliorer la situation. Les districts scolaires doivent décider comment dépenser l'argent dans leurs écoles afin de soutenir la santé et le bien-être des élèves de leur collectivité.

Répartissez les élèves en groupes de cinq ou six et suivez les étapes ci-dessus. Un.e élève sera désigné.e animateur.ice par groupe.

- a) **Proposer des idées :** Demandez à chaque groupe de proposer des idées sur une feuille de papier. Il ne doit y avoir ni débat ni critique à ce stade.
- b) **Clarifier :** Invitez les membres du groupe à poser des questions sur l'une des idées. L'élève qui a proposé l'idée doit clarifier sa pensée, au besoin.
- c) **Soutenir :** Demandez aux élèves de proposer les idées retenues et de dire pourquoi. Les déclarations doivent être de nature positive. Il n'y a aucune limite aux idées que les élèves peuvent défendre.
- d) **Sonder :** Demandez aux élèves de voter à main levée pour leurs idées préférées. L'objectif est de parvenir à un consensus sur une idée.

3. Demandez à chaque groupe de communiquer son idée au reste de la classe et faites un compte rendu de l'activité.
 - Quelles sont les possibilités et les défis liés à la prise de décisions collectives?
 - Comment pouvez-vous essayer de convaincre les autres d'adhérer à vos idées?
 - Pourquoi est-il important de faire preuve de respect et de garder l'esprit ouvert lorsqu'on écoute les opinions des autres?

Activités

1. Utilisez le Diaporama 7 pour passer en revue le rôle et les responsabilités des conseiller.ère.s scolaires.
 - Les conseiller.ère.s scolaires assurent le lien entre les collectivités locales et le district scolaire, en soulevant les problèmes et les préoccupations de leurs collectivités lors des discussions et des prises de décisions des conseiller.ère.s scolaires. Les conseiller.ère.s scolaires sont membres d'une équipe. En vertu de la School Act (loi scolaire), le pouvoir des conseiller.ère.s scolaires réside dans leur appartenance au conseil d'éducation. Cela signifie que le conseil ne peut prendre de décisions ou de mettre en place des mesures que collectivement ; les conseiller.ère.s scolaires n'ont pas individuellement de pouvoir en soi.
2. Avec l'ensemble de la classe, passez en revue les renseignements clés concernant votre district scolaire et les conseiller.ère.s scolaires en utilisant le site Web de votre district scolaire.
 - Quelles municipalités ou zones rurales sont incluses dans le district scolaire? (Utilisez une carte comme aide visuelle)
 - Combien d'écoles y a-t-il dans le district scolaire?
 - Combien de conseiller.ère.s scolaires siègent au conseil d'éducation?
 - Combien de circonscriptions électorales de conseiller.ère.s scolaires y a-t-il dans le district scolaire?
 - Quelle est la circonscription électorale de notre école?
 - Combien de conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s dans notre circonscription électorale?

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Vous trouverez plus d'information sur les limites des districts sur le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique, en vous rendant aux onglets suivants : *Education and training > Kindergarten to Grade 12 > Administration > Legislation and policy > School Trustee Election Procedures*

3. Répartissez les élèves en groupes de deux ou en petits groupes et demandez-leur de réfléchir ce qui fait un.e bon.ne conseiller.ère scolaire, puis notez-les sur l'activité 7.1.

Questions guides :

- Quels sont les traits de caractère que j'aimerais retrouver chez les conseiller.ère.s scolaires?
 - Quelles sont les compétences ou les expériences professionnelles essentielles à vos yeux?
 - Quelles seraient ses priorités en matière d'éducation?
 - Qu'est ce qui la.le motive à devenir un.e conseiller.ère scolaire?
4. Examinez avec les élèves la liste des candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire en consultant le site Web de votre municipalité, de votre district régional ou de votre district scolaire. Concentrez-vous sur la circonscription électorale de votre école.
 5. Demandez aux élèves de se renseigner sur les candidat.e.s en consultant les sites Web de chacun.e et leurs profils sur les réseaux sociaux, en effectuant des recherches en ligne ou en communiquant directement avec les candidat.e.s. Vous pouvez confier à chaque groupe l'étude d'un.e candidat.e ou bien leur proposer d'étudier chaque candidat.e mais à la lumière d'un enjeu précis. Ensuite, demandez à chaque groupe de présenter le fruit de leurs recherches au reste de la classe.

Les élèves doivent résumer leurs notes à l'aide de l'activité 7.1. Vous devrez peut-être fournir plusieurs copies en fonction du nombre de candidatures.

Activité Alternative

Invitez dans votre classe votre conseiller.ère scolaire élu.e par acclamation pour une discussion sur les possibilités et les défis au sein du district scolaire. Demandez aux élèves de préparer des questions à l'avance.

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves d'analyser les candidatures et de réfléchir à leur apprentissage en répondant aux questions présentées à l'activité 7.1.

- Qu'est-ce qui est le plus important pour vous lorsque vous évaluez les candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire et que vous décidez pour qui voter? Pourquoi?
- Quels conseils donneriez-vous aux membres de votre famille qui souhaitent se renseigner sur les candidat.e.s au poste de conseiller.ère scolaire?

Pour aller plus loin

Demandez aux élèves de réfléchir à ce qui devrait être changé ou amélioré dans l'expérience scolaire des élèves et demandez-leur de trouver un moyen de transmettre ce message à leur conseiller.ère scolaire nouvellement élu.e. Ce message peut prendre la forme d'une lettre, d'un discours ou d'un autre exposé oral, d'un diaporama ou d'un document multimédia.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	<p>Est-ce que les élèves peuvent exprimer clairement leurs opinions et leurs idées de manière convaincante?</p> <p>Est-ce que les élèves travaillent en collaboration pour parvenir à une décision finale?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent reconnaître les possibilités et les défis liés à la prise de décisions en groupe?</p>
Activités	<p>Est-ce que les élèves comprennent le rôle et l'importance des conseiller.ère.s scolaires?</p> <p>Est-ce que les élèves réfléchissent de manière critique aux qualités et aux compétences requises pour le rôle de conseiller.ère scolaire?</p> <p>Est-ce que les élèves sont capables de résumer des renseignements précis sur les candidatures?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent distinguer un.e candidat.e qui a de bonnes chances d'être élu.e d'un.e candidat.e pour qui ce n'est pas le cas?</p>
Consolidation des acquis	<p>Est-ce que les élèves peuvent expliquer ce qui est important à leurs yeux au moment d'évaluer les candidatures?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent analyser le processus de recherche et fournir des conseils à des membres de la famille?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez proposer aux élèves de travailler en petits groupes et, si vous le souhaitez, les répartir par niveau pour aider les élèves à effectuer des recherches sur les conseiller.ère.s scolaires. • Proposez aux élèves de présenter leurs renseignements de différentes manières (oralement, par écrit, uniquement à l'enseignant.e). <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez aux élèves de communiquer avec les candidat.e.s et de leur poser trois questions sur leurs préoccupations les plus urgentes. Demandez aux élèves de présenter les réponses obtenues au reste de la classe.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissez les mots clés et leurs définitions aux élèves au préalable. • Encouragez les élèves à comparer le système d'éducation de la Colombie-Britannique à celui de leur pays d'origine. Cela peut les aider à mieux comprendre les institutions.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Discutez de l'importance que de nombreux groupes autochtones accordent à la prise de décisions par consensus.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il n'est pas possible de travailler en groupes de deux ou en petits groupes, envisagez d'utiliser Google Docs pour des activités et des discussions collaboratives.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les **districts scolaires** de la Colombie-Britannique gèrent les écoles publiques de la province et administrent les fonds qu'ils reçoivent du gouvernement provincial.

La province est divisée en 60 districts scolaires. Chaque district représente une zone géographique désignée ou, dans le cas de l'éducation francophone, l'ensemble de la province.

Chaque district scolaire a un groupe de représentant.e.s élu.e.s localement, appelé.e.s conseiller.ère.s scolaires, qui sont les membres du **conseil d'éducation** (aussi connu sous le nom de **commission scolaire**). Les Britanno-Colombien.ne.s élisent leurs conseils scolaires afin qu'ils favorisent l'épanouissement des élèves en fonction de la diversité des besoins, des priorités et des exigences des différentes collectivités représentées.

En tant que représentant.e.s élu.e.s à l'échelon local, le rôle des conseiller.ère.s scolaires est de maintenir l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves et de participer à la prise de décisions qui profitent à l'ensemble du district tout en représentant les intérêts de leur région. Les conseiller.ère.s scolaires sont à l'écoute de leurs électeur.ice.s, orientent le travail de leur district scolaire et établissent les plans, les politiques et le budget annuel. Représentant la force de la représentation locale, les conseils scolaires rendent compte à leur collectivité des résultats des élèves. Les conseils scolaires doivent rendre des comptes directement aux personnes qu'ils servent.

Le conseil d'éducation est responsable du fonctionnement de son district scolaire respectif en fonction des

objectifs éducatifs de ses collectivités locales et conformément à l'orientation générale établie par le gouvernement provincial. Les responsabilités respectives du ministère de l'Éducation et des conseils d'éducation sont décrites dans la *School Act* et comprennent les éléments suivants :

- assister aux réunions ;
- définir la politique locale pour le fonctionnement efficace et efficient des écoles ;
- employer le personnel nécessaire au fonctionnement du district scolaire ;
- établir les conditions d'emploi du personnel ;
- préparer et approuver les budgets de fonctionnement et les plans d'investissement du district scolaire ;
- entendre les appels des parents et des élèves lorsqu'une décision du personnel a une influence importante sur l'éducation, la santé ou la sécurité de l'élève.

Un.e conseiller.ère scolaire est membre d'une équipe. En vertu de la *School Act*, le pouvoir des conseiller.ère.s scolaires réside dans leur appartenance au conseil d'éducation. Cela signifie que le conseil a le pouvoir de prendre des décisions ou de prendre des mesures ; les conseiller.ère.s scolaires n'ont individuellement pas de pouvoir en soi.

Les conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s tous les quatre ans lors d'élections locales. Chaque district scolaire est composé d'une ou de plusieurs circonscriptions électorales dans lesquelles sont élu.e.s. les conseiller.ère.s scolaires.

La composition des conseils (nombre de conseiller.ère.s, circonscriptions électorales des conseiller.ère.s, nombre de

conseiller.ère.s élu.e.s. dans chaque circonscription électorale des conseiller.ère.s) varie pour refléter justement les collectivités et la population de chaque district scolaire de la province.

Dans certains districts scolaires, l'ensemble des conseiller.ère.s scolaires sont élu.e.s au suffrage universel. Cela signifie qu'il n'y a qu'une circonscription électorale (l'ensemble du district scolaire) dans laquelle l'ensemble des conseiller.ère.s scolaires sont élu.es. Dans d'autres districts scolaires, il y a plusieurs circonscriptions électorales.

Il peut y avoir plus d'un.e conseiller.ère élu.e dans chaque circonscription électorale. Certaines circonscriptions électorales peuvent être composées d'une ou de plusieurs municipalités, d'une combinaison de municipalités et de régions rurales ou de régions rurales uniquement.

Les administrations locales et les conseils d'éducation peuvent coopérer à l'organisation des élections. Certaines élections de conseiller.ère.s scolaires peuvent être organisées par une municipalité ou un district régional.

Par conséquent, les candidatures seront déposées au bureau de l'administration locale plutôt qu'au bureau de district scolaire. C'est également au bureau de l'administration locale qu'il est possible de trouver des renseignements au sujet de l'élection.

Après l'élection, les conseiller.ère.s élisent un.e de leurs membres à la **présidence** du conseil.

Les **écoles indépendantes** ont leur propre administration scolaire indépendante et ne relèvent pas des conseils scolaires publics.